



**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Catherine DREZET, Fanny EON-SALABERT (*Suppléante de Guy CORBEL, absent*), Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAULT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Marie-Sergine BEZARD,
- Nicolas LORMEL donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Vanessa GERTSCH, Dominique PORTAL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Délibération n°2026-215

Membres en exercice : 69

Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 4

**PETIT CYCLE DE L'EAU
RAPPORT 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)
EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation et l'adoption de rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement individuel.

En 2025, les modes de gestion pour l'exploitation de la compétence « assainissement collectif » sont les suivants :

- Exploitation en régie et en prestation de services pour les communes d'Andel, Bréhand, Coëtmieux, Éréac, Hénansal, Hénou, La Bouillie, La Malhoure, Lamballe-Armor, Landéhen, Lanrelas, Noyal, Penguily, Plédéliac, Plénée-Jugon, Pléneuf-Val-André, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Rouillac, Saint-Alban, Saint-Denoual, Saint-Glen, Saint-Rieul, Saint-Trimoël, Sévignac, Tramain, Trébry, Trédaniel, Trédias et Trémeur.
- Exploitation en délégation de service public pour les communes d'Erquy, Hénanbihen, Jugon-les-Lacs, Moncontour, Plémy, Plestan et Plurien.

En 2025, l'assainissement non collectif est exploité en régie pour l'ensemble du territoire.

En 2025, les modes de gestion pour l'exploitation de la compétence « eau potable » sont les suivants :

- Exploitation en régie pour les communes d'Andel, Bréhand, Coëtmieux, Hénansal, Hénou, La Bouillie, La Malhoure, Lamballe-Armor, Landéhen, Noyal, Penguily, Plédéliac, Pléneuf-Val-André, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Saint-Alban, Saint-Denoual, Saint-Glen, Saint-Rieul, Saint-Trimoël, Trébry et Trédaniel,
- Exploitation en délégation de service public pour les communes d'Erquy, Hénanbihen, Moncontour, Plémy et Plurien

De plus, le RPQS Eau potable du syndicat de Caulnes-La Hutte-Quelaron est, également, présenté au Conseil communautaire afin de l'informer des caractéristiques principales du service sur ce secteur, même si Lamballe Terre & Mer a délégué la compétence de gestion de l'eau potable à ce syndicat. Les communes de Lamballe Terre & Mer qui composent le syndicat Caulnes-La Hutte-Quelaron sont Éréac, Lanrelas, Jugon-les-Lacs, Plénée-Jugon, Plestan, Rouillac, Sévignac, Tramain, Trédias et Trémeur.

Les rapports 2025 seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), réunie le 18 septembre 2026,

Considérant le rapport 2025 sur le prix et la qualité des services publics relatifs à l'eau potable, à l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable incluant le rapport 2025 sur le prix et la qualité des services publics du syndicat Caulnes-La Hutte-Quelaron,
- PREND ACTE du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- PREND ACTE du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

ID : 022-200069391-20260929-2026_215_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 06/10/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

